REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR)



ADDITIF Nº1

AU

Dossier de Consultation Ouvert

Pour la Fourniture de congélateurs solaires et de produits alimentaires pour soixante-quatorze (74) boutiques communautaires dans région du Hodh Echargui

DC N°: N° 75/ADHOC/2025

Source de financement : TAAZOUR

Article 1 : Préambule

Le présent additif a pour objet de modifier certaines dispositions du Dossier de Consultation précédemment publié.

Article 2 : Objet de la Consultation

L'objet de la consultation indiqué dans l'avis et dans le dossier de consultation est modifié comme suit :

Fourniture de produits alimentaires pour Cinquante Trois (53) boutiques communautaires dans région du Hodh Echargui

Article 3 : Date limite de dépôt des offres

La date limite de dépôt des offres indiquée dans l'avis et dans le dossier de consultation est modifiée comme suit :

Les offres, rédigées en français ou en en arabe avec une traduction de l'original en français, seront déposées sous plis fermés au Secrétariat de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR) à l'adresse suivante :

Ilot K- Extension S2-232 bis, Téléphone 45 24 38 99/36 33 23 15 Nouakchott (Mauritanie), au plus tard le Mercredi 29/10/2025 à 15 heures 00 minutes, heure locale à Nouakchott.

Article 4: Date d'ouverture des offres

La date d'ouverture des offres indiquée dans l'avis et dans le dossier de consultation est modifiée comme suit :

Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission ad 'hoc le mercredi 29/10/2025 à 15 heures 30 minutes, heure locale à Nouakchott. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.

<u>Article 5 : Pièce n° 3 : Détail Quantitatif et Estimatif (DQE),</u> Spécifications techniques des fournitures et Calendrier de livraison

La Pièce n°3 du Dossier de Consultation, publiée en date du 24 octobre 2025, est remplacée en totalité par les documents suivants :

- Le nouveau Détail Quantitatif et Estimatif (DQE);
- Le calendrier de livraison actualisé.

PROJET COMMUNAUTAIRE:

NOUVEAU DETAIL POUR UNE BOUTIQUE COMMUNAUTAIRE H. ECHARGUI

N°	Désignation	Spécifications Unité Quantit		Quantité	P.U TTC	P.T MRU TTC
	Produits alimentaire	Blé tendre de bonne qualité Humidité 12-13%,Sacs de 50 kg tissés en polypropylène laminé (pp) de qualité a.	Tonne	1		
		Riz:50% Riz local longue grain et 50% Riz local brizé.Sacs de 25 kg tissés en polypropylène laminé (pp) de qualité.Sain et propre à la consommation humaine.	Tonne	1		
		Lait en poudre :Lait en poudre riche en Protéines et Vitamines.Sac Kraft blanc de 25 Kg.	Tonne	0,25		
1		Pattes (divers types) :Divers types Pâte à base de farine de blé non local. Sac PP de 10 Kg.	Tonne	1		
5002		Sucre : Sucre blanc cristallisé. Sac PP de 50 Kg.	Tonne	1		
		Huile alimentaire : huile végétale raffinée enrichie en vitamine et sans cholestérol.Bidon de 20 litres.	Litre	200		
		Thé : Thé de bonne qualité divers marques. Cartons de 5Kg.	Tonne	0,25		
		Savon : Barre de savon ordinaire Grand modèle. Carton de 48 barres.	Carton	5		
		OMO: Sachets lessive en poudre concentrée spécialement conçue pour le lavage. Carton de 150 sachets de 30 g.	Carton	5		
	Montant Total pour une boutique en MRU TTC					

RECAPITULATIF POUR CINQUANTE TROIS (53) BOUTIQUES:

	RECAPITULATIF	Nombre	Prix unitaire par boutique	Prix total (pour 53 boutiques)
1	Boutique communautaire équipée (produits alimentaire)	53		
	TOTAL GENERAL EN MRU /	TTC		

NB: Le fournisseur est tenu d'assurer, à sa charge, le transport du matériel destiné à chaque boutique communautaire jusqu'au lieu de livraison, conformément au tableau de répartition ci-dessous. Par conséquent le « TOTAL GENERAL EN MRU/TTC » indiqué ci-dessus comprend le coût du transport jusqu'aux boutiques indiquées ci-dessous.

Calendrier de livraison actualisé des produits alimentaires pour chacune des 53 boutiques

N°	Désignation	Unité	Quantité	Délai exigé pour la livraison au niveau de chaque boutique	Délai proposé pour la livraison au niveau de chaque boutique
	Blé	Tonne	1		
	Riz	Tonne	1		
	lait en poudre	Tonne	0,25		
	Pâtes alimentaires	Tonne	1		
	Sucre	Tonne	1		
1	Huile alimentaire	Litre	200	7 jours	
	Thé	Tonne	0,25		
	Savon en barre	Carton	5		
	Lessive en poudre (OMO) en sachet de 30g	Carton	5		

NB : Toute offre qui propose un délai de livraison supérieur au délai exigé sera rejetée.

Répartition des boutiques communautaires par Moughataa (Wilaya du Hodh Chargui)

N°	Moughataa	Commune	Localités concernées	Nombre de boutiques	
1	Néma	Hassi Etile	Jikniyaye, Elbouniyate	2	
		Nwal	Weizen, Chamiya	2	
		Bangou	Elgounyaye, Lejwad	2	
		Ejreive	Sayla 1, Lemsegma	2	
		Achemim	Ehel Ebahah, Embak Lehchich	2	
		Beribave		Tejemoue Essava (Emdeivina et Elmouhamediya), Elghassimiya	2
		Elmabrouck	Lekreiate, Eweinate Erejate	2	
		Total Mough	14		
2	Adel Bagrou	Adel Bagrou	Moujemaa Oum Esveya, Tejemoue Boubeni, Tejemoue Assekra, Abe Enezaha, Ermeliyate	5	
		El Masgoule	Eljelack, Bounewara, Koubiete Esseva, Tejemoue Boughla	4	
			Total Moughataa Adel Bagrou	9	
	Amourj	Amourj	Amourj 2	2	
		Bougadoum	Letigue, Vile	2	
		Jiegui	Ehel Belati Ely Cheikh, Ehel Etih Elhaj	2	
3		Oum Acheiche	Oum Acheiche, Boutibe 2	2	
		Legdour	Etweimirete, Deknni 1	2	
			Total Moughataa Amourj	10	
4	Djiguenni	-	Elqods, Celaré, Oum Sfeiya, Touv, Dembaya, Ehel Mbitini, Oum Nour	7	
5	Dhar	-	Outeid Mame, Hassi Tejeganete, Elhassi Lebeidh	3	
6	Oualata	-	Ouad Echbi, Ehsey Elghabra, Ekri Eribat, Essitriya, Ehel Abad, Dakhlet Essalihine, El Kelabe, Boueche, Leeweiliya, Tenhoudej	10	
			TOTAL GÉNÉRAL	53 boutiques communautaires	

1) Article 5 : Ordre de priorité

Les dispositions du présent additif priment sur celles du Dossier de Consultation. Toute disposition du dossier non modifiée par le présent additif demeure inchangée et en vigueur.

Vérifié par la Conseillère chargée de l'appui aux commissions ad hoc.

Le Secrétaire Général de TAAZOUR Nouey Ould Cheikh